

Chapitre 16

Des Marocains de Belgique aux Belgo-Marocains

Etat des lieux de la première communauté d'origine étrangère en Belgique (2021)

Fatima Zibouh

Introduction

En 2021, les Marocains arrivent en tête des premières nationalités étrangères en Belgique, pour la première fois. Malgré l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, les Marocains et les Belges d'origine marocaine constituent toujours une communauté active contribuant à la dynamique sociale, politique et économique du pays.

En 2024, la Belgique commémore les 60 ans de la signature de la convention bilatérale avec le Maroc qui marque l'arrivée officielle des vagues migratoires de milliers de Marocains venus pour travailler de façon provisoire. C'était le 17 février 1964. Plus d'un demi-siècle plus tard, où en sommes-nous ? Cette contribution a pour objectif de poser un état des lieux de la complexité d'une communauté qui est loin d'être monolithique mais qui présente des caractéristiques plurielles. Elle s'inscrit dans le prolongement de la précédente édition de l'ouvrage « Marocains de l'Extérieur – 2017 » (Zibouh, 2018) qui présentait des données inédites sur le plan démographique, sociologique, économique, politique, juridique ou culturel.

Le principal défi de ce chapitre a été de trouver des données mises à jour dans ces différents domaines. Cet enjeu est lié au fait qu'il y a des résistances auprès des organismes publics pour prendre en considération les données sur la base de l'origine nationale, au-delà de la variable nationale. En effet, lorsqu'on observe le taux significatif de naturalisation des Belgo-Marocains, il est important de pouvoir tenir compte de l'origine nationale pour analyser les dynamiques de ce groupe social. Aujourd'hui, encore cette question fait débat dans les administrations mais aussi dans le champ politique, afin de pouvoir saisir des données qui permettent de tenir compte des statistiques basées sur l'origine. Il y a une citation en néerlandais qui dit « *meten is weten* », et qui signifie « *mesurer, c'est savoir* ». En d'autres termes, ces enjeux de données chiffrées permettent surtout de mieux connaître les dynamiques en cours dans des domaines qui présentent de véritables enjeux en matière de politiques publiques que ce soit dans le domaine scolaire, du logement ou de la santé, par exemple. Ceci dit, depuis 2013 et ce qui concerne l'emploi, la Belgique a commencé à produire des données qui tiennent compte de l'origine au niveau national (même si c'est par groupe de nationalités), mais aussi depuis 2019 au niveau de la Région bruxelloise, ce qui permet d'affiner la connaissance sur le marché du travail. Plus récemment, l'Office belge de Statistiques a mis en évidence dans un communiqué datant de juin 2021¹, la demande grandissante du

¹ Diversité selon l'origine en Belgique, Office belge de Statistiques, <https://statbel.fgov.be/fr/>

monde académique et des décideurs politiques pour obtenir des données basées sur l'origine.

Pour cette contribution, nous avons opté pour l'analyse des Marocains résidant en Belgique mais aussi des Belges d'origine marocaine dont certains ont gardé la binationalité² (Belge et Marocaine) alors que d'autres pas. Précisons que l'obtention de la nationalité belge n'annule pas la nationalité marocaine contrairement à d'autres naturalisations. Cela dit, pour les données statistiques présentées dans cette contribution, c'est la nationalité belge (tenant compte de la variable origine) qui est prise en compte et non pas la nationalité marocaine.

Ce chapitre a pour objectif de présenter un état des lieux et une actualisation des données liées aux Belgo-Marocains. Tout d'abord, par une présentation des derniers chiffres de l'évolution démographique tant des Marocains que des Belges d'origine marocaine. Ensuite, nous allons aborder les données liées aux différents titres de séjour et d'accès aux territoire pour analyser les nouveaux flux migratoires en provenance du Maroc. Puis, nous abordons les dimensions socio-économiques des Belgo-Marocains pour examiner leur situation sur le marché de l'emploi. Ensuite, nous examinons les dynamiques culturelles, associatives et politiques de cette communauté hétéroclite. Enfin, bien que cette dimension soit transversale à l'ensemble de cette contribution, nous concluons sur l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les Belgo-Marocains, en particulier.

1. Caractéristiques socio-démographiques des Belgo-Marocains

La Belgique est un Etat fédéral composé de trois Régions (Flandre, Bruxelles-Capitale et la Wallonie) et de Communautés (flamande, germanophone et fédération Wallonie-Bruxelles) qui disposent chacune d'une autonomie dans sa gestion mais aussi des compétences spécifiques. Elle est dotée de trois langues nationales (le français, le néerlandais et l'allemand). On retrouve les populations marocaines dans les trois Régions du pays avec une plus forte concentration dans certaines communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Les données démographiques sont principalement tirées de l'Office belge de Statistiques.

L'évolution démographique en 2021, en général

Au 1er janvier 2021, l'Office belge de statistique comptait 11.521.238 personnes habitant légalement en Belgique. La population belge n'a augmenté que de 0,25%, ce qui constitue une diminution de moitié par rapport aux années antérieures. Ce chiffre s'explique surtout par la pandémie de Covid-19. Pour la première fois, depuis la Seconde Guerre Mondiale, il y a eu plus de décès que de naissances en Belgique. En effet, durant l'année 2020, il y a eu une augmentation du nombre de décès qui s'élève à 16,6% par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, le nombre de naissances a également baissé de -2,9%.

Cependant, il y a eu un solde migratoire international positif (+41,756), comme pour les années précédentes. En d'autres termes, la légère croissance de 0,25% de

themes/population/origine mis en ligne le 16 juin 2021.

² A cet égard, il serait intéressant d'effectuer une analyse plus approfondie sur la question de la binationalité pour mieux identifier - au-delà de la naturalisation - le rapport à la nationalité marocaine.

la population en Belgique est donc principalement liée à la migration internationale plutôt qu'au solde naturel qui a été négatif, en 2020. Il faut souligner que malgré ce solde positif, l'immigration a baissé de -17,4% par rapport à 2019. Cette diminution est aussi probablement liée aux restrictions de la liberté de circulation des personnes en raison de la pandémie.

L'évolution démographique en 2021 des Belgo-Marocains, en particulier

Lorsqu'on analyse l'évolution démographique des Belgo-Marocains, il est important de distinguer pour des raisons statistiques, d'une part les Belges d'origine marocaine ; et d'autre part les Marocains résidant en Belgique qui n'ont pas opté pour la naturalisation belge. Ces données se complexifient si l'on prend aussi en considération ceux qui disposent de la double nationalité. Etant donné que nous ne disposons pas de ces chiffres liés à la bi-nationalité, nous allons donc nous concentrer d'abord sur la population belge d'origine marocaine qui est significative et ensuite sur les Marocains dont le chiffre baisse de façon marquée, chaque année. Ceci s'explique probablement par l'augmentation du nombre de demandes de naturalisations.

Si l'on prend en considération les données en termes d'effectifs, selon les derniers chiffres publiés par l'Office belge de statistique (2021), le plat pays comptait 12% de la population totale qui est de nationalité étrangère et 20% qui est d'origine étrangère. Les Marocains constituent la première communauté d'origine non-européenne en Belgique, et depuis 2021, elle devient *la première communauté toute origine confondue*.

Concrètement le 1^{er} janvier 2021, Statbel comptabilise 568.329 Belges d'origine marocaine, ce qui constitue 5% de la population belge en général, et 9% des Belges de moins de 18 ans dont :

- 231.232 à Bruxelles (19% de la population bruxelloise) ;
- 112.470 en Wallonie (2% de la population wallonne);
- 224.627 en Flandre (5% de la population flamande).

Notons que Bruxelles concentre 42% de la population d'origine marocaine au total et précisons par ailleurs que près de 29% des jeunes bruxellois de moins de 18 ans sont issus de cette origine.

Il s'agit donc d'une évolution démographique inédite dans la mesure où pour la première fois en 2021, la nationalité d'origine marocaine se positionne à la première place des nationalités étrangères en Belgique. Plusieurs articles dans la presse³ mentionne aussi ce caractère nouveau de l'évolution démographique du pays. Ces chiffres sont basés sur les Belges d'origine marocaine qui ont opté pour la naturalisation, mais aussi sur la base de la première nationalité enregistrée de la personne ainsi que la première nationalité enregistrée des parents.

³ RTBF, « Désormais 20% de la population belge est d'origine étrangère et les Marocains sont plus nombreux que les Italiens », mis en ligne le 13 janvier 2021 <https://www.rtbf.be/article/desormais-20-de-la-population-belge-est-d-origine-etrangere-et-les-marocains-supplantent-les-italiens-10671649>; Le 360, « Statistiques: les Marocains, première nationalité étrangère en Belgique », mis en ligne le 14 janvier 2021 <https://fr.le360.ma/monde/statistiques-les-marocains-premiere-nationalite-etrangere-en-belgique-231402>

En examinant la configuration démographique à l'échelle des trois régions du pays, on constate cependant des différenciations, selon que l'on soit à Bruxelles où les Marocains sont en première position ; en Flandre où ils sont en seconde position et en Fédération Wallonie-Bruxelles où ils arrivent en troisième position.

Pourtant, en l'espace de 10 ans (2011-2021), le nombre de Marocains a diminué en termes d'effectifs passant de 84.735 en 2011 à 80.550 en 2021. On assiste donc à une diminution relative des ressortissants marocains en Belgique. Cela dit, en observant le solde migratoire international en 2019, l'Office belge de statistique relève cependant que les Marocains font partie du top trois des flux entrants (après les Roumains et avant les Français). Le rapport de Myria (2021) précise qu'on dénombre plus exactement 6.696 en provenance du Maroc en 2019, dans le cadre du flux migratoire. Si l'on prend donc uniquement la nationalité actuelle, hors naturalisation belge, nous avons les chiffres suivants :

Tableau 1 : Les cinq premières nationalités des ressortissants étrangers résidant en Belgique de 2011 à 2021

2011		2021	
Nationalité	Effectif	Nationalité	Effectif
Italie	162.826	France	173.282
France	145.272	Pays-Bas	160.875
Pays-Bas	137.780	Italie	154.544
Maroc	84.735	Maroc	80.550
Turquie	39.828	Turquie	37.717

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

Bien entendu ces chiffres ne suffisent pas à comprendre les dynamiques socio-démographiques des Belgo-Marocains du fait de la naturalisation des ressortissants marocains qui ont opté pour la nationalité belge. Cependant, l'effectif des Marocains optant pour la naturalisation a diminué de près de moitié en dix ans passant de 6.075 unités en 2010, à 3.756 en 2020 du fait des durcissements des conditions d'octroi de la nationalité belge alors que la Belgique disposait d'une des réglementations les plus libérales du monde en la matière. Soulignons que durant l'année 2000, on dénombre 21.917 Marocains qui ont obtenu la naturalisation et l'année suivante, ce chiffre s'élevait à 24.020. En d'autres termes en 20 ans, le nombre de naturalisations a été divisé par six. Malgré cela, les statistiques indiquent que les Marocains résidant en Belgique enregistrent le plus important taux d'acquisition de la nationalité belge, occupant ainsi la première place.

Avec 11% de taux de naturalisation, les Marocains sont non seulement le premier groupe à acquérir la nationalité belge, mais ils se retrouvent aussi loin devant les autres nationalités.

Il faut souligner qu'il y a deux façons d'acquérir la nationalité belge. D'une part, elle peut se faire par « attribution » à travers les parents, cela concerne donc principalement les mineurs ; d'autre part, elle peut se faire par « acquisition » à travers une procédure de déclaration.

Tableau 2 : Principales nationalités d'origine des personnes ayant obtenu la nationalité belge en 2020 et évolution 2019-2020

	2019	2020	% en 2020
Maroc	4.975	3.756	11%
Roumanie	2.409	2.079	6%
Afghanistan	1.418	1.464	4%
Syrie	979	1.431	4%
Italie	1.589	1.217	4%
RD Congo	1.359	1.178	3%
Pologne	1.710	1.096	3%
Cameroun	1.046	945	3%
Pays-Bas	1.296	939	3%
Irak	759	888	3%
Royaume-Uni	1.073	882	3%
Turquie	1.630	868	3%
France	952	862	3%
Russie	1.059	835	2%
Guinée	832	711	2%
Autres	17.508	14.764	44%
Total	40.594	33.915	100%

Source : Myria et Statbel - 2021

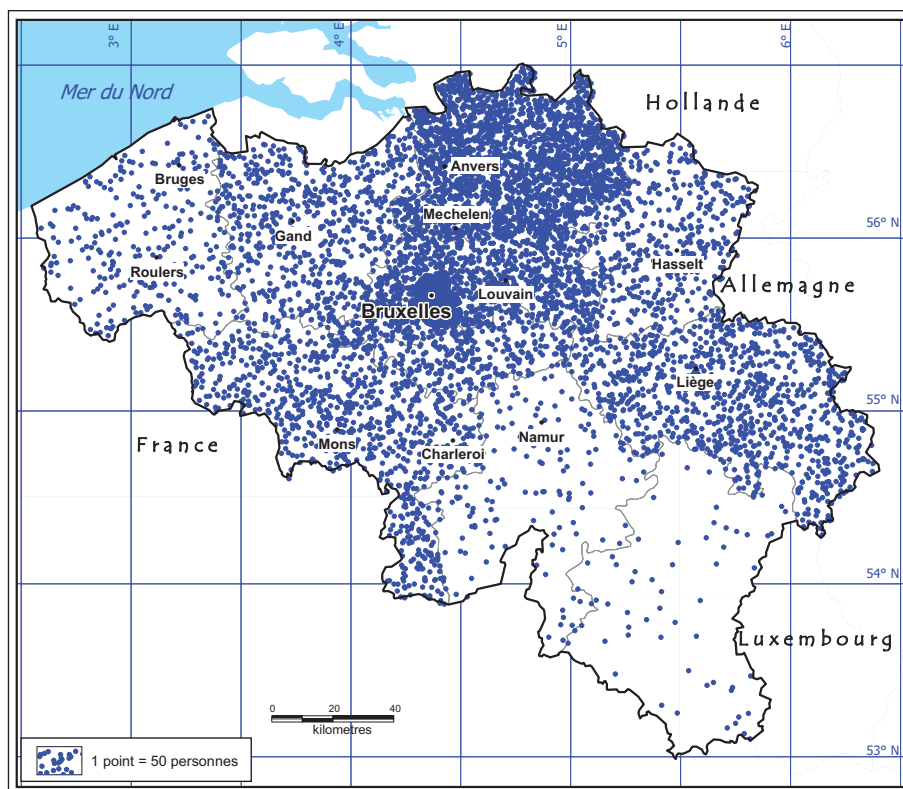
De fortes concentrations dans l'espace, mais aussi une dispersion

Dans l'étude de la situation des Belgo-Marocains en Belgique, il est important de tenir compte des disparités régionales. La capitale belge, Bruxelles, concentre toujours l'essentiel des Marocains de Belgique, suivie de la province d'Anvers. Mais cette forte concentration dans les deux régions n'empêche pas une large répartition de ces populations sur tout le territoire du pays, y compris dans des petits villages.

Les données de l'Office belge de statistiques ont permis de représenter de façon cartographique la répartition de cette communauté tout en distinguant les populations de nationalité marocaine d'une part et belge d'origine marocaine d'autre part, en 2021, dans les différentes provinces du pays.

Considérons, par exemple, l'accès à la nationalité belge. Cette cartographie montre que ceux parmi ces Marocains qui ont opté pour la nationalité belge se retrouvent dans les mêmes proportions dans toutes les provinces. Le phénomène est quasi-général dans tout le pays puisque presque partout, les Marocains naturalisés dépassent la moitié, voire les $\frac{3}{4}$ du total des Marocains.

Si l'on prend la Région de Bruxelles-Capitale, on constate que plus d'un Bruxellois sur trois n'a pas la nationalité belge. Elle est d'ailleurs considérée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM, 2015) comme étant la deuxième ville la plus cosmopolite au monde. En termes de prospective, les changements socio-démographiques en cours sont amenés à continuer étant donné qu'actuellement plus d'un Bruxellois sur deux n'est pas né belge (56% en 2016).

Figure 1 : Répartition régionale des Marocains et des Belgo-Marocains - 2021

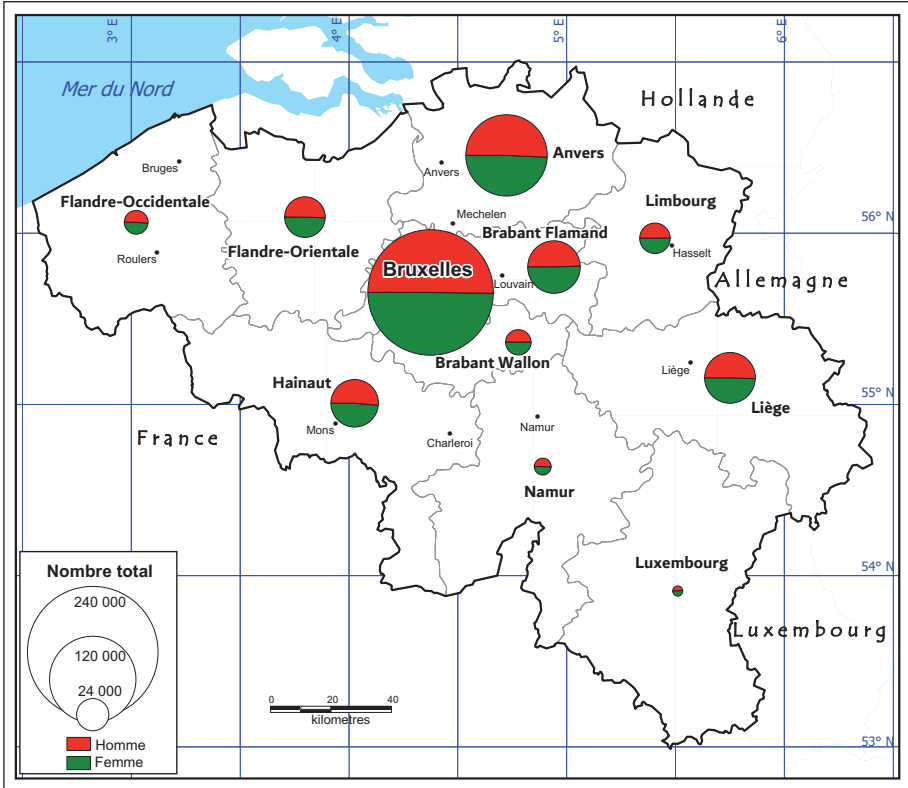
Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

Le rapport de Schoonvaere (2014) mentionne le fait que près de 80% des Marocains ont obtenu la nationalité belge et près de la moitié des Belgo-Marocains vivent à Bruxelles.

Au 1^{er} janvier 2020, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), dénombre 34.597 Marocains (non naturalisés) résidant à Bruxelles, dont 16.365 hommes et 18.232 femmes.

Il est aussi intéressant de constater qu'au 1^{er} janvier 2020, on dénombre 148.940 Bruxellois qui avaient la nationalité marocaine à la naissance, alors que 510.697 Bruxellois avaient la nationalité belge à leur naissance. Les Marocains constituent le premier groupe de nationalité étrangère à la naissance en Région bruxelloise.

Ce qui frappe sur la carte de la figure 2 c'est le fait qu'aucune région ne fait exception quant au rééquilibrage du genre : partout les parts respectives des femmes et des hommes sont quasiment identiques. Ceci illustre de manière éloquent un ancrage et une stabilisation d'une ancienne immigration.

Figure 2 : Répartition régionale des Marocains et des Belgo-marocains (par sexe)

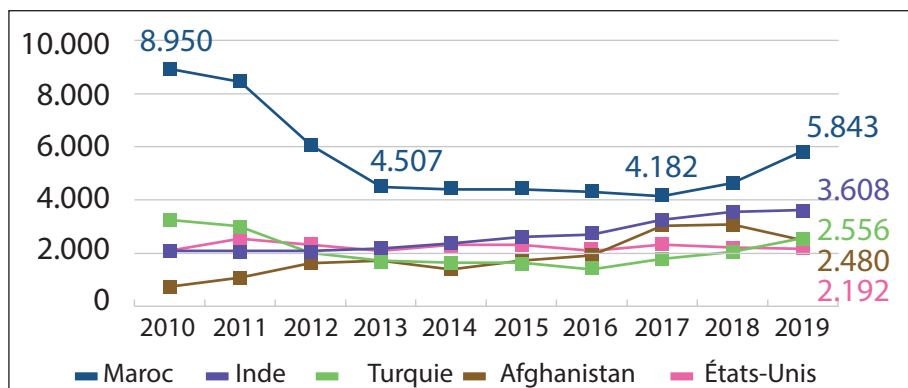
Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

2. Résidence, accès au territoire et titre de séjour

Le dernier rapport du Centre Fédéral à la Migration publié en 2021 par Myria, apporte des éclairages intéressants sur les dernières évolutions de la population concernant les différents types de titres de séjour. En effet, pour accéder au territoire belge, les Marocains ne résidant pas en Belgique doivent disposer d'un visa. Il existe plusieurs motifs de titre de séjour (familial, humanitaire, réfugié, éducations, activités rémunérées, etc.). De manière générale, on relève des évolutions significatives entre 2010 et 2019 comme le montre ce graphique qui mentionne le top 5 des nationalités qui ont reçu un titre de séjour, tous motifs confondus.

On peut observer que les Marocains sont en tête du classement pour l'obtention de titres de séjour. Bien que ce nombre a fortement diminué entre 2010 et 2013, il a connu une légère et constante augmentation jusqu'en 2019. Le rapport de Myria (2021) précise qu'il y a une augmentation de 40% par rapport à l'année 2017.

Figure 3 : Demande de titre de séjour, par nationalité, tous motifs confondus, entre 2010 et 2019



Myria (2021)

Il faut distinguer trois types de séjour :

Les séjours de courte durée

Il y a tout d'abord les courts séjours dont la durée maximale est de 90 jours, soit trois mois. L'obtention du visa dans ce cadre est souvent liée à une visite familiale ou amicale ou pour des raisons touristiques et professionnels. Selon les derniers chiffres de l'Office des Etrangers, que ce soit en 2019 ou en 2020, les Marocains sont en quatrième position dans le classement pour ce type de séjour. Les données montrent que les chiffres ont été divisés en quatre, entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par la crise- de la Covid 19 qui a eu un impact important sur la libre circulation en raison de la fermeture des frontières. A cet égard, les déplacements pour un séjour court sont quasi à l'arrêt à partir de la mi-mars 2020, marquant la date du début de la pandémie en Belgique.

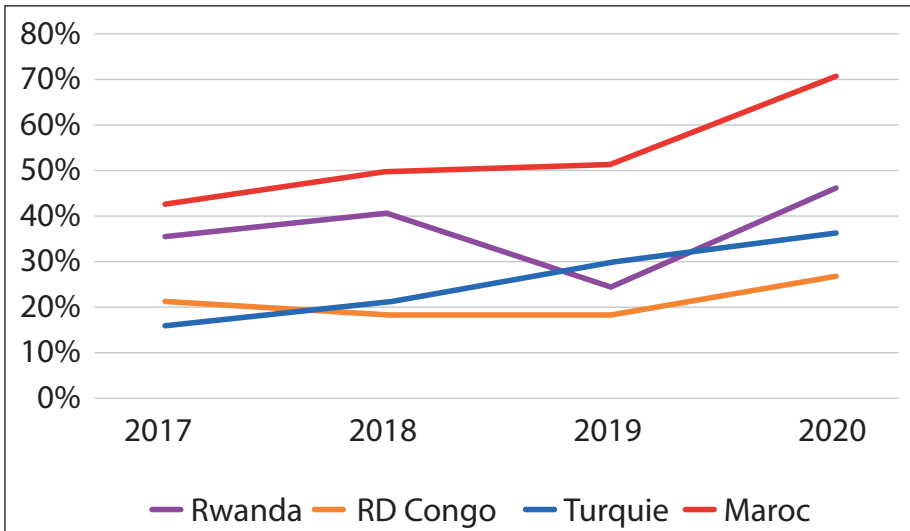
Par ailleurs, on constate également que les demandes de visas de la part des Marocains figurent parmi ceux qui sont les plus refusées par l'administration belge, touchant près de 70% des requêtes, alors que la moyenne du taux de refus est de 33%. Le rapport de l'Office des Etrangers met en évidence que la plupart des demandes ont pour objet une visite familiale alors que les dossiers n'explicitent pas suffisamment les liens de parenté et présentent aussi un risque migratoire.

Le rapport de Myria (2021) corrobore ce constat sur l'augmentation du nombre de refus des demandes de visas, en soulignant qu'en 2020, les Marocains ont été principalement concernés par ce rejet de la part de l'Office des Etrangers. Le taux de pourcentage du refus des demandes de visas pour les Marocains dépasse les 70% et arrive loin devant les autres nationalités.

Tableau 3 : Demandes de visas par nationalité, avec nombre d'accords et de refus, en 2019 et 2020

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Chine	42402	40290	1181 (2,85 %)
	Inde	31157	28270	1944 (6,43 %)
	Congo (RD)	26646	18599	6996 (24,38 %)
	Maroc	16299	6875	7027 (50,55 %)
	Russie	15192	14587	493 (3,27 %)
	Autres	116327	82815	30042 (26,62 %)
	Total	248023	191436	46683 (19,60 %)
2020	Philippines	3978	3569	254 (6,64 %)
	Inde	6212	5552	613 (9,94 %)
	Congo (RD)	6613	4179	3591 (46,22 %)
	Maroc	3897	2035	4299 (67,87 %)
	Russie	3661	3441	180 (4,94 %)
	Autres	25529	18352	9730 (34,65 %)
	Total	49890	37128	18667 (33,46 %)

Office des Etrangers, 2020

Figure 4 : Nombre de refus de demandes de visas par nationalité de 2017 à 2020

Source : Myria, 2021

Le regroupement familial

Tableau 4 : Les demandes de visa D en vue d'un regroupement familial

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Maroc	2646	1765	790
	Inde	1967	1775	75
	Afghanistan	1468	1316	367
	Turquie	958	668	199
	Ethiopie	766	423	391
	Autres	10969	8186	3071
	Total	18774	14133	4893
2020	Maroc	1996	1616	606
	Inde	1134	1064	87
	Afghanistan	789	791	373
	Turquie	844	678	199
	Syrie	782	480	371
	Autres	8027	7653	2757
	Total	13272	12282	4393

Office des Etrangers, 2020

Au nom du droit de vivre en famille, le regroupement familial a longtemps été le principal motif d'immigration légale vers la Belgique. Les demandes de visa D pour regroupement familial (long séjour) sont possibles pour les membres de la famille d'un Belge ou d'un ressortissant étranger résidant légalement en Belgique. Dans ce cadre, les Marocains sont en première position du classement pour ce type de demandes, avec une diminution significative entre 2019 et 2020. Contrairement aux demandes pour les séjours courts, le nombre d'accords est plus important que le nombre de refus.

Cependant, le rapport de Myria (2021) met en évidence que la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur le regroupement familial étant donné que pendant plusieurs mois, il a été difficile d'exercer ce droit de vivre en famille et de pouvoir dès lors effectuer une demande de visa ou visiter ses proches.

Séjour de longue durée

Il s'agit ici des séjours de durée qui dépasse les 90 jours et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du regroupement familial. Ce sont, par exemple, des demandes effectuées par les étudiants, les travailleurs, pour des raisons humanitaires, etc.. Dans cette catégorie, les Marocains se retrouvent aussi parmi les nationalités les plus représentées pour les séjours de longue durée.

Tableau 5 : Séjours de longue durée

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Inde	2741	2591	72
	Cameroun	2205	861	1326
	Chine	1770	1682	26
	Maroc	1442	1009	373
	Turquie	1227	1046	107
	Autres	13412	11670	1344
	Total	22797	18859	3248
2020	Cameroun	2111	956	1003
	Inde	1776	1613	12
	Maroc	1294	867	352
	Chine	1053	1051	17
	Turquie	934	800	73
	Autres	9780	8334	1024
	Total	16948	13621	2581

Office des Etrangers, 2020

- Migration académique

Si on regarde plus en détails, ces données pour les visas de long séjour, on constate que la **migration académique** reste importante pour les Marocains, dans les nationalités les plus représentées. Dans ce cas, les restrictions liées aux mesures sanitaires et à la liberté de circulation n'ont pas eu d'impact significatif sur les chiffres, malgré la fermeture des frontières.

Tableau 6 : Les nationalités les plus représentées dans la migration académique

2019		2020	
Cameroun	2144	Cameroun	2041
Chine	1422	Maroc	933
Maroc	957	Chine	841
Inde	749	Inde	601
Etats-Unis	690	Turquie	360
Autres	7998	Autres	5283

Office des Etrangers, 2020

- Migration économique

Par contre pour ce qui est du *permis de travail*, bien que les demandes aient augmenté en 2020, leur chiffre reste assez peu significatif par rapport aux autres types de demandes. L'accès au territoire belge pour des raisons professionnelles reste donc assez marginal. Il faut préciser que ces chiffres ne prennent pas en

considération la circulation des Marocains vivant en Espagne ou en Italie, vers la Belgique.

Tableau 7 : Les nationalités les plus représentées dans les demandes de migration économique (Décisions sur une première demande)

Type de décision par nationalité							
2019				2020			
Nationalités	Accords	Refus	Total	Nationalités	Accords	Refus	Total
Inde	1678	1	1679	Inde	1579	0	1579
Turquie	385	4	389	Turquie	423	6	429
Japon	276	0	276	Japon	346	1	347
Maroc	229	3	232	Maroc	272	11	283
Chine	209	0	209	Chine	242	0	242
Autres	1440	6	1446	Autres	2025	28	2053
Total	4217	14	4231	Total	4887	46	4933

Office des Etrangers, 2020

Les mariages de complaisances et les fausses déclarations de cohabitation

Le rapport de l'Office des Etrangers recense également les fausses déclarations de mariage et de cohabitation. Dans ce classement, les Marocains sont la nationalité la plus représentée dans les données, loin derrière les autres groupes.

Tableau 8 : Nombre de mariages de complaisance ou fausse déclaration de cohabitation en 2019 et 2020

Top 5 des nationalités	2019	2020
Maroc	1981	1802
Turquie	330	387
Brésil	369	269
Cameroun	266	264
Tunisie	293	242

Office des Etrangers, 2020

- Régularisation du titre de séjour

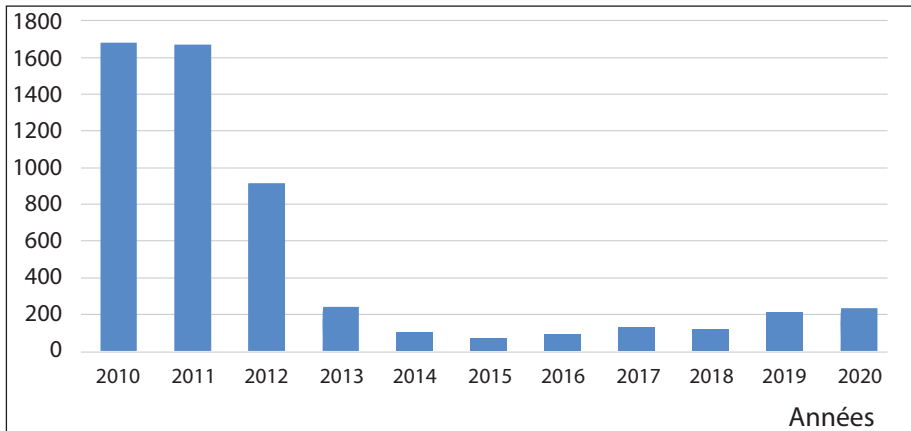
L'Office des Etrangers procède à une analyse minutieuse des dossiers liés aux demandes de régularisation. En 2020, une grève de la faim lancée par les sans-papiers, dont une grande partie est composée par des personnes d'origine marocaine, avait défrayé la chronique. Elle avait mobilisé la société civile belge mais aussi les différents partis politiques.

Le dossier de la régularisation reste une thématique sensible pour le gouvernement belge qui est soumis à de multiples pressions pour trouver une solution à ces personnes en situation irrégulière, et qui vivent dans une situation précaire. Celle-

ci a été particulièrement aggravée par les mesures liées aux différents confinements et à la fermeture de plusieurs secteurs comme l'Horeca⁴.

Il faut aussi souligner que le traitement des dossiers de régularisation est souvent très long et de plus en plus limité. En dix ans, bien qu'il y ait une sensible augmentation depuis 2019, le nombre de régularisations a drastiquement baissé. Pour les Marocains, le chiffre a chuté de 1.678 régularisations en 2010 à 234 en 2020 (Figure 5). Ils constituent le quatrième groupe parmi les nationalités les plus représentées dans le cadre des régularisations pour raisons humanitaires.

Figure 5 : Demande de régularisations par les Marocains entre 2010 et 2020



Myria, 2021

3. Caractéristiques socio-économiques des Belgo-Marocains

Au-delà des données démographiques et celles relatives au statut de séjour, quelle est la situation socio-économique des Belgo-Marocains ? Comme nous l'avions indiqué dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), cette population habite surtout dans les milieux populaires, marqués par un taux de précarité significatif. Cela dit, on assiste à l'émergence d'une classe moyenne et supérieure au sein de ces populations qui mériterait d'être étudiée pour mieux en saisir les contours.

Sur la question du taux d'emploi et du taux de chômage des Belgo-Marocains, il est difficile d'avoir des chiffres précis actualisés pour l'ensemble du pays. On a pu obtenir des chiffres pour la Région de Bruxelles-Capitale mais sur la base de la nationalité marocaine, et non des Belges d'origine marocaine.

Selon les données de View, on dénombre 4.854 demandeurs d'emploi indemnisés (DEI) de nationalité marocaine, en décembre 2021, ce qui constitue 5,6% de la totalité des chercheurs d'emploi. En dix ans ce chiffre a baissé vu qu'en décembre 2011, on dénombrait 7.054 DEI, soit 6,6% des personnes en situation de chômage en Région bruxelloise.

⁴ Le secteur de l'Horeca représente l'hôtellerie, la restauration et les cafés.

Ce chiffre est loin d'être illustratif de la dynamique économique des personnes d'origine marocaine car comme le soulignent les données démographiques, une grande partie de cette population a la nationalité belge et n'est pas reprise dans les statistiques de View.

Pour pouvoir avoir une idée plus précise sur les populations d'origine marocaine, il est possible de se référer au dernier monitoring socio-économique (2019) qui ne catégorise pas les données par nationalité et origine mais plutôt par groupe de nationalité. Les Belgo-Marocains se retrouvent donc dans la catégorie « Maghrébins » qui comprend l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Ces données restent cependant pertinentes étant donné que les Belgo-Marocains sont les plus nombreux dans cette catégorie. Par conséquent, il est utile d'examiner les données de ce monitoring pour saisir la situation socio-économique de ce groupe social.

Le monitoring socio-économique national, en général

Tous les deux ans, le monitoring socio-économique publie des données qui tiennent compte des variables origines mais aussi des variables socio-économiques, et ce depuis 2013. L'analyse de ces différents rapports met en évidence trois constats saillants. Tout d'abord, le taux de chômage est plus élevé pour les populations d'origine maghrébine que pour la moyenne belge. Ensuite les personnes d'origine maghrébine hautement qualifiées sont également touchées par ces inégalités, car à compétences égales, l'origine détermine encore l'accès à la profession. Enfin les personnes d'origine maghrébine se retrouvent le plus souvent dans des catégories professionnelles les moins rémunératrices et les plus précaires.

La quatrième édition du monitoring socio-économique (2019) qui a été présentée en 2021 corrobore ces constats, tout en affinant les données sur le domaine d'études dans lequel le diplôme a été obtenu. Cela dit, elle souligne que la situation des personnes d'origine maghrébine s'est améliorée sur le marché du travail. Malgré cela, leur taux de chômage reste élevé par rapport à la moyenne du pays. Enfin dernier élément nouveau, les personnes d'origine maghrébine qui sont diplômées de l'enseignement supérieur présentent un taux d'emploi supérieur aux autres origines non belges.

Le monitoring socio-économique à Bruxelles, en particulier

Pour la première fois dans la Région de Bruxelles-Capitale, un monitoring examinant le profil et la trajectoire des chercheurs d'emploi, selon l'origine nationale a été réalisé en 2019 par View, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation. Cette analyse est assez intéressante car elle décortique les données d'un territoire qui concentre une population d'origine marocaine significative, tout particulièrement dans les communes du croissant pauvre de Bruxelles. Ici aussi pour des raisons statistiques et de protection de la vie privée, c'est la catégorie Maghreb qui sera mobilisée.

Cette étude met en évidence que les personnes d'origine maghrébine constituent un tiers (29,5%) des chercheurs d'emploi, soit le plus grand groupe par rapport aux autres nationalités. Il y a une surreprésentation du taux de chômage étant donné qu'une personne d'origine maghrébine sur trois est en recherche d'emploi,

alors qu'elle constitue une personne sur cinq parmi la population bruxelloise (18 – 64 ans) en âge de travailler.

A cela, il faut ajouter le fait que les femmes d'origine maghrébine sont deux fois moins à l'emploi que les femmes d'origine belge. L'écart en termes de genre est donc aussi très élevé par rapport à la moyenne.

En ce qui concerne la formation, la proportion de personnes faiblement diplômées à l'étranger est plus importante chez les personnes d'origine maghrébine (67,5%), ce qui est probablement lié selon cette étude au fait que ces populations viennent de zones rurales où il y avait un faible taux de scolarisation. Ceci dit, le constat est pareil pour les chercheurs d'emploi d'origine maghrébine qui ont effectué leurs études en Belgique étant donné que le niveau de diplôme est plus faible (48,5%) que la moyenne (32,7%). Parmi les hypothèses citées par le monitoring, il y a la question de la relégation scolaire notamment à travers les orientations des jeunes vers les enseignements techniques et professionnels. Précisons cependant que les femmes d'origine maghrébine ont un meilleur niveau d'études que les hommes de la même origine. Pourtant, elles sont moins présentes sur le marché de l'emploi.

Au niveau des secteurs professionnels, les personnes d'origine maghrébine sont surtout représentées dans le secteur de l'industrie (38,7%), du transport et de la logistique (38%), de la sécurité et du nettoyage (37,5%), du garage⁵ (37,2%).

Les activités professionnelles des Belgo-Marocains en particulier

Au-delà des secteurs professionnels mentionnés, les données consulaires permettent d'avoir une idée plus précise des métiers exercés par les Belgo-Marocains. Ces indications sont basées sur les Marocains (et Belges d'origine marocaine ayant la double nationalité) immatriculés dans le registre du consulat marocain de Belgique en 2021.

Sur les 441.146 personnes enregistrées, dont 208.997 femmes et 232.149 hommes, on retrouve 105.952 qui sont dans une situation sans emploi (dont 69.920 femmes et 36.032 hommes). A cela s'ajoute 30.603 femmes qui se sont inscrites dans la catégorie femme au foyer et 12.757 personnes qui n'ont pas de fonction déterminée.

On retrouve 37.104 personnes dans la catégorie ouvriers mais on trouve d'autres métiers qui pourraient s'inscrire dans cette catégorisation et qui ne sont pas repris (67 chauffagistes ; 100 plombiers ; 369 magasiniers, etc.)

Au niveau scolaire, il y a 50.162 personnes inscrites comme étudiants ; 24.043 comme élèves ; 14.309 comme écoliers et 9.140 en tant que lycéen. Au total, il s'agit de 97.654 qui poursuivent encore les études. Ces catégorisations devraient être harmonisées par les instances consulaires afin d'avoir une vue plus claire sur ces différenciations de statut.

Les conditions de logement

Aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de trouver un logement dans un marché immobilier et locatif qui est sous forte pression. Et cette difficulté se pose

⁵ Tous les métiers liés à la réparation des véhicules.

avec plus d'acuité lorsqu'on est d'origine étrangère. Les derniers chiffres publiés par Unia (2020) ont mis en évidence une augmentation du nombre de signalement de discriminations au logement par rapport à l'année précédente, le plus souvent basé sur l'origine de la personne. En 2020, une recherche de la VUB a été effectuée par Verhaeghe (2020) sur les discriminations au logement dans quatre villes wallonnes (Namur, Mons, Liège et Charleroi). Les résultats indiquent que les candidats, dont le nom est de consonance marocaine, ont été discriminés dans 28% des cas par rapport à ceux qui avaient un nom à consonance belge.

Dans cette perspective, un nouveau dispositif régional de lutte contre la discrimination a été mis en place en mai 2021 en Région bruxelloise. En Wallonie, ce plan contre les discriminations au logement a été constitué en décembre 2020.

4. Dynamiques associatives, culturelles et politiques

Une revue de littérature non exhaustive a été présentée dans les précédentes éditions (Lazaar, 2007 ; Rilke, 2013 ; Zibouh, 2018). Que ce soit à travers des ouvrages, des articles scientifiques ou des études monographiques, un certain nombre de travaux ont permis d'aborder plusieurs angles (historique, politique, sociologique ou économique) liés à la communauté marocaine de Belgique

Parmi les derniers travaux, on peut mentionner, l'ouvrage de Tom Naegels (2021) qui raconte l'histoire des immigrations en Belgique et qui permet de mieux comprendre le choix du Maroc par la Belgique, à travers ses conventions bilatérales pour faire venir la main-d'œuvre étrangère, en se basant sur des archives. On voit aussi apparaître quelques ouvrages bibliographiques d'acteurs issus de l'immigration marocaine (Sarie, 2017 ; Haddioui, 2018).

Après les attentats de Bruxelles en mars 2016, on a aussi vu l'émergence d'ouvrages qui parle des Belgo-Marocains sous l'angle du terrorisme. Ils mettent en exergue le fait que 1.300 Marocains seraient partis en Syrie. En Belgique, 200 des 248 Belges partis en Syrie étaient de nationalité marocaine.

Dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), nous avons mis en évidence l'historique des dynamiques migratoires marocaines en Belgique, de 1964 à 2017, en prenant en considération leur contribution culturelle, associative et politique. Dans cette perspective, nous avons tracé les différents types d'associations qui ont accompagné les vagues migratoires, les initiatives culturelles et artistiques mais aussi l'évolution de la participation politique des Belgo-Marocains. A travers ces différentes dynamiques, nous avons également questionné le rapport à l'identité marocaine et belge, en mettant en évidence les interrogations autour de cette double culture. Dans cette section, nous allons examiner trois éléments nouveaux. D'une part, nous allons nous intéresser aux dynamiques de solidarités transnationales des Belgo-Marocains ; d'autre part, nous allons nous intéresser à leurs expressions culturelles et artistiques ; 3) enfin, nous allons actualiser les données liées à la participation politique étant donné qu'il y a eu plusieurs élections importantes en 2018 (niveau local) et en 2019 (niveau régional, fédéral et européen).

Les dynamiques de solidarité transnationale des Belgo-Marocains

Pas une semaine ne passe en Belgique sans qu'une initiative de solidarité ne soit organisée par les Belgo-Marocains pour récolter des fonds. Ces fonds sont destinés au financement de divers projets dans le pays d'origine comme des puits pour l'alimentation en eau des villages, projets scolaires pour des enfants en pauvreté, traitement médical de personnes en situation de précarité, aide à la construction d'infrastructures telles que des orphelinats, des mosquées ou des maisons délabrées dans les différentes régions du Maroc. Ces activités sont peu connues par le grand public et mobilisent pourtant plusieurs centaines de personnes chaque semaine dans les différentes villes du pays où résident une forte communauté belgo-marocaine.

Nous souhaitons cette fois-ci mettre le focus sur les pratiques de solidarité transnationale des Belgo-Marocains en Belgique, et à Bruxelles en particulier. Celles-ci ont été analysées dans le cadre d'une recherche doctorale consacrée aux expressions culturelles de ces derniers, entre 2010 et 2016 (Zibouh, 2021). Cette analyse est basée sur des observations ethnographiques et une immersion dans un espace porté par des acteurs informels dont la capacité de mobilisation en termes de ressources humaines et financières est souvent surprenante. Cette collecte de données a été enrichie aussi par de l'observation participante en apportant une aide concrète dans certains projets. Cette proximité culturelle et sociale a été un véritable atout pour comprendre les motivations, les processus et les obstacles à la mise en place de tels projets de solidarité.

En quoi consistent donc ces projets de solidarité, et plus précisément les thématiques abordées à travers ces actions de solidarité et quelles sont les motivations de ces acteurs ? ; Quelles sont les ressources alternatives utilisées et les types de canaux de diffusion ? ; Enfin, quel impact ces initiatives ont-elles sur ces acteurs et sur les participants à ce type de mobilisation ?

- Acteurs, pratiques et transnationalisme

Les initiatives associatives consacrées à la solidarité transnationale sont légion en Belgique, surtout à Bruxelles. Que ce soit des acteurs issus d'associations informelles, d'ASBL⁶ ou tout simplement d'une personne inscrite spontanément dans une démarche individuelle, ces projets de solidarité consistent principalement à récolter de l'argent pour aider à financer des initiatives qui sont aussi diverses que variées, très souvent orientées vers le Maroc et tout particulièrement les zones rurales touchées par la précarité. Il faut distinguer différents types de pratiques de solidarité transnationale qui englobe tant l'aide médicale, les situations de pauvreté que des initiatives d'entraide collective ou individuelle. Ces actions s'inscrivent le plus souvent dans la « cause caritative » qui se définit par une mobilisation ponctuelle pour répondre à un besoin urgent, par exemple, autour de la construction d'un puits ou d'une école dans des régions souvent marquées par une forte pauvreté. La « cause médicale » est mobilisée pour soutenir des personnes qui ont des difficultés au niveau médical. Les actions consistent notamment à aider le financement de l'hospitalisation d'un enfant par exemple, dans le pays d'origine.

⁶ Associations sans but lucratif.

Le dénominateur commun pour la majorité des projets de solidarité est la dimension transnationale avec le pays d'origine (le Maroc) mais aussi de manière plus large à une pratique transnationale musulmane faisant référence à la Oumma (communauté musulmane), qui dépasse les frontières du pays d'origine et qui touche donc l'ensemble des pays musulmans. Ceci dit, la plupart des projets seront surtout liés aux villages ou à la région dont sont originaires les acteurs mobilisés dans le cadre de ces pratiques de solidarités transnationales. Par exemple, on voit des mobilisations qui soutiennent la région du Rif en particulier, dont est originaire une partie significative de la population belgo-marocaine.

- Initiative informelle, mobilisation et ressources alternatives

Ces initiatives sont qualifiées d'informelles, car elles s'inscrivent en-dehors du soutien des institutions publiques. Dans ce contexte, les acteurs de l'informel ont développé des mécanismes alternatifs en mobilisant d'autres types de ressources humaines, financières et matérielles pour parvenir à leurs objectifs. Très souvent, la forme utilisée est celle de l'organisation de soirées caritatives, qui réunit plusieurs centaines de personnes. Généralement, le prix d'entrée s'élève entre 15 et 35 euros en moyenne, incluant un repas trois services. On constate que la plupart de ces soirées de solidarité transnationale sont organisées par des femmes, pour les femmes. Les animations sont souvent similaires : des défilés de robes traditionnelles marocaines, des conférences portant sur l'importance de la solidarité et une animation musicale par des groupes d'*anachides* (chant spirituel). Parfois une vente aux enchères est organisée grâce à la collaboration d'artistes belgo-marocains qui donnent leurs œuvres au profit d'un projet de solidarité.

Dans la grande majorité des cas, ces soirées sont organisées dans des salles de mariages au décor oriental. Ces espaces ne sont répertoriés dans aucun guide de location de salle, pourtant elles sont nombreuses à Bruxelles, on en dénombre une vingtaine avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 600 personnes. Elles sont souvent situées dans des quartiers populaires bruxellois et sont des lieux incontournables pour les mariages belgo-marocains mais aussi pour les soirées de solidarité. La location de ces salles coûte en moyenne 3.000 euros mais pour les soirées de solidarité, les propriétaires de salle accordent la salle (s'il n'y a pas de mariage prévu) pour un montant qui tourne autour des 500 euros.

À côté de ces soirées, il y a aussi d'autres formes d'initiatives comme les tournois de mini-foot qui permettent de récolter des fonds ou des ventes de calendrier ou autres. Par contre, le système du Crowdfunding est assez peu utilisé au sein de ces communautés.

Pour mobiliser, les organisateurs font appel à des sponsors privés, souvent des commerçants issus de la même origine marocaine pour récolter des dons. Pour la communication, les réseaux sociaux permettent la diffusion des appels aux dons et les acteurs utilisent des médias alternatifs tels que la radio communautaire AraBel FM ou la chaîne de télévision Maghreb TV ou encore des émissions numériques telles qu'Al Mouwatin TV.

Enfin à côté de ces pratiques de solidarité nationale par la mise en place d'initiatives culturelles, il y a aussi la diffusion quasi quotidienne des appels aux dons par le biais de messages diffusés sur Whatsapp ou sur Facebook.

- Impact sur les identités et les communautés

Ces initiatives permettent de « faire communauté ». Elles contribuent aussi à redéfinir les identités en mettant en évidence la double culture : belge et marocaine. Dans l'argumentaire des organisateurs, on entend parfois « le devoir de ne pas oublier les racines », de « contribuer aux pays d'origine dans une perspective de solidarité transnationale ». Comme mentionné plus haut, ces frontières de l'ethnicité peuvent aller au-delà de l'origine nationale (marocaine) pour se redéfinir dans les contours de la Oumma (Communauté musulmane) permettant ainsi de mobiliser des acteurs autour de projets de solidarité pour les Rohingyas (minorité musulmane en Birmanie, considérée par l'ONU comme étant la population la plus persécutée au monde), pour la Syrie, la Palestine ou le Sénégal par exemple.

Le discours mobilisé par les organisateurs repose souvent sur l'usage de tout un vocabulaire tiré du religieux insistant sur le devoir moral du don à travers la *Sadaqa* (le don de soi vers l'autre), la *Zakât* (l'aumône légale) qui est une obligation en islam, ou encore *Fisabilillah* (pour Dieu). Les textes scripturaires tels que des versets du Coran ou des Hadiths prophétiques mettant en évidence l'importance et les bienfaits du don sont largement déployés pour encourager la récolte de fonds pour financer les projets.

Ces initiatives associatives occupent une place majeure dans l'espace informel consacré à l'aide au développement, au travail social et à l'humanitaire. Celles-ci passent complètement sous le radar des initiatives organisées par des réseaux d'acteurs institutionnalisés (ONG, service social, etc.) investis dans ce champ. Pourtant, elles drainent plusieurs dizaines de milliers d'euros en moyenne à chaque activité et contribuent à répondre à des urgences humanitaires, médicales et sociétales. Ces initiatives sont peu ou pas connues du grand public, elles mériteraient pourtant un plus grand éclairage car elles illustrent la contribution positive des Belgo-Marocains pour pallier aux inégalités et aux injustices sociales. Elles ont été particulièrement actives durant la crise Covid-19, où la solidarité a été quotidienne. Malgré le confinement et les mesures sanitaires, les mobilisations des Belgo-Marocains pour la récolte de vivres pour les personnes démunies, la confection de masques par les mamans couturières ou les collectes de dons pour les villages d'origine au Maroc ont été nombreuses durant la pandémie.

Les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains

Dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), nous avons mis en évidence l'histoire et la trajectoire des expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains. Peu de choses ont été écrites sur cette dimension culturelle de cette communauté caractérisée par son hétérogénéité. Dans ce qui suit, l'objectif est de retracer les quelques travaux dédiés à cette thématique mais surtout de présenter quelques résultats saillants et inédits de notre recherche doctorale (Zibouh, 2021) sur les artistes belgo-marocains.

- Les Belgo-Marocains dans la littérature sur la culture et l'artistique en particulier

La revue de la littérature sur les Belgo-Marocains a permis de souligner l'absence de travaux approfondis sur leurs productions culturelles et artistiques. De manière générale, les recherches liées à la contribution des minorités ethniques sur la scène

artistique en Belgique ne sont pas encore légion. Peu d'ouvrages ou d'articles traitent de la contribution artistique des migrants et de leurs descendants. L'un des premiers ouvrages traitant des « Belges marocains » (Gaudier, Hermans, 1991) ne dit absolument rien des expressions artistiques de ces derniers. En 1988, V. De Coorebyter publie l'une des premières recherches sur « immigration et culture » avec un focus sur les Italiens, les Espagnols, les Turcs et les Marocains (De Coorebyter, 1988) mais elle n'aborde pas du tout les expressions artistiques des minorités ethniques. La deuxième partie de cette recherche publiée en 1988 qui met le focus sur la dimension empirique des cultures immigrées se concentre sur la religion, les mœurs, la langue, les coutumes et la citoyenneté mais pas du tout sur les expressions artistiques. Cela dit, cette étude met déjà en évidence deux groupes d'immigrés, d'une part ceux qui présentaient un degré élevé d'assimilation, accompagné d'une ascension sociale et culturelle, et d'autre part ceux qui investissaient dans la perpétuation de l'identité culturelle (Blaise, de Coorebyter, 1988).

Le constat lié au manque de travaux portant sur les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains se pose également pour l'ouvrage phare sur la présence marocaine en Belgique présentant l'état des lieux de cette communauté à l'occasion de l'anniversaire des quarante ans des accords bilatéraux entre la Belgique et le Maroc (Ouali, 2004). Cet ouvrage de référence sur les trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique n'aborde pas la contribution artistique des Marocains malgré un foisonnement culturel assez important et ce, dès les années soixante-dix.

Les quelques références en Belgique se concentrent le plus souvent sur le Hip Hop (Lapiower, 1997) ou plus précisément sur la danse Hip Hop (Stiers, 2007). À l'exception de quelques articles scientifiques ou de vulgarisation, il n'y a pas encore de véritables travaux approfondis publiés sur les artistes issus des minorités ethniques en Belgique. Pourtant cet aspect culturel revêt une importance majeure pour la sociologie de l'immigration et de l'intégration, que ce soit en termes de changements sociaux, de transformations identitaires mais aussi de revendications politiques. Il est paradoxal de trouver si peu d'ouvrages ou d'articles qui traitent de la contribution artistique des minorités ethniques en Belgique alors qu'elle est bien présente depuis les premières vagues migratoires. Comment expliquer cette absence de données et d'analyses ? Et en particulier sur les productions artistiques des jeunes issus de l'immigration ? Il existe pourtant une littérature qui concerne plus spécifiquement les jeunesse urbaines, notamment d'origine marocaine (Nagels & Rea, 2007 ; Jamoulle & Mazzocchi, 2011), les valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration (Manço, 1999) ou de manière plus large le rapport des jeunes à la culture (Bajoit, Franssen, 1995 ; Mazzocchi et Franssen, 2012).

De nombreux travaux ont montré la difficulté en termes identitaires, pour ces jeunes belgo-marocains de grandir dans une double culture (De Villers, 2011), dans un contexte de crise sociale et économique où leurs spécificités culturelles ne sont pas reconnues par les institutions publiques, telles que l'école par exemple. Mais il n'existe rien de spécifique aux productions artistiques des minorités issues de l'immigration, et encore moins issues de l'immigration marocaine. Ceci pourrait partiellement s'expliquer par l'absence de visibilité de l'engagement artistique des minorités dans l'espace public mais aussi de leur reconnaissance

par les politiques publiques. De manière générale, l'intérêt a été plutôt porté sur les artistes venus d'ailleurs dans le cadre de la « World Music » ou d'une certaine folklorisation des pratiques artistiques des immigrés et de leurs descendants, sans nécessairement étudier les nouvelles productions des artistes belges issus de l'immigration qui s'inscrivent dans plusieurs référentiels. Alors qu'en France, on s'est assez tôt intéressé aux différentes formes d'expression culturelle et artistique des personnes issues de l'immigration maghrébine.

Pourtant, on assiste en Belgique à une dynamique artistique en pleine effervescence parmi les jeunes issus des quartiers populaires qui ont développé des réponses créatives et originales aux processus identitaires auxquels ils sont confrontés. Cette réalité s'inscrit dans un mouvement en émergence ouvrant de nouvelles perspectives de recherche en termes de changement social.

Dans la foulée des commémorations des 50 ans de l'immigration marocaine, un chapitre a été consacré à ces dynamiques culturelles et artistiques (Zibouh, 2015) dans le cadre d'un ouvrage collectif (Medhoune, Lausberg, Martiniello, Rea, 2015) dédié aux différentes facettes de cette communauté.

- Les différentes phases des expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains

En retrouvant la trace des pionniers des premières productions artistiques au sein des Belgo-Marocains et en ayant accès à leurs témoignages grâce aux entretiens, plusieurs constats peuvent être émis sur les évolutions de ces dynamiques artistiques :

Tout d'abord, la première phase de ces productions était marquée par un regard tourné exclusivement vers le pays d'origine, le Maroc. Les performances musicales et théâtrales étaient produites en arabe dialectal sur la forme, et comportaient soit des revendications liées à la situation politique du régime marocain, soit des chants populaires qui évoquent l'amour ou l'exil. La deuxième phase est caractérisée par le débat entre d'une part ceux qui continuent à porter ces productions artistiques et d'autre part ceux qui remettent en question ces pratiques pour interroger leur présence dans le pays d'accueil, pour commencer à produire en langue française et porter des revendications sur la double identité. Le théâtre politique et contestataire a été particulièrement florissant pendant cette période. Durant la troisième phase, on constate que la seconde moitié des années 1980 permet de voir une profusion d'acteurs et d'initiatives artistiques. Les exemples de pratiques culturelles montrent l'ouverture vers d'autres formes de productions artistiques mais aussi vers d'autres styles que ce soit par les références à d'autres styles musicaux ou à l'utilisation d'autres langues (Amazigh) mais aussi un engagement politique plus important à travers notamment l'émergence du Hip Hop dans les quartiers populaires. Enfin, la quatrième phase révèle une effervescence artistique dans des disciplines à référentiels divers et variées. On assiste à des ouvertures dans le secteur cinématographique ou de la danse. En 2004, les commémorations des 40 ans de présence marocaine en Belgique, par le biais de l'EMIM (Espace mémorial de l'immigration marocaine en Belgique), ont permis de promouvoir l'activité culturelle et artistique de cette communauté par le biais de l'organisation de toute une série d'événements permettant d'illustrer cette profusion artistique. L'un des projets concrets tirés de cette expérience est l'institution d'un lieu dédié

aux cultures de la Méditerranée, l'Espace Magh. Dix ans plus tard, en 2014, les commémorations du demi-siècle de présence officielle des Marocains en Belgique ont permis de mettre en lumière les nouvelles dynamiques artistiques.

- Radioscopie des artistes belgo-marocains

Une radioscopie des artistes belgo-marocains nous a permis de mieux les catégoriser sur la base des caractéristiques telles que leur structuration et leur positionnement dans le champ artistique.

Il n'existe pas de véritables répertoires reprenant l'ensemble de ces acteurs culturels. Indépendamment de l'absence de réseaux d'artistes belgo-marocains, il existe des associations culturelles qui font de l'artistique. Elles sont de plusieurs types. Il y a, premièrement, les troupes théâtrales qui regroupent plusieurs comédiens (Les Voyageurs Sans Bagages, Ras El Hanout, la Compagnie des Nouveaux Disparus, par exemple). Deuxièmement, les collectifs d'humoristes réunis autour du one-man-show (Scène d'Up, BX Stand-Up Comedy Club, par exemple). Troisièmement, les rappeurs qui se réunissent autour d'une initiative ponctuelle (Bx Vibes) ou d'un « Crew » (CNN199, La Fine Équipe, Ben Label). Quatrièmement, les artistes qui se réunissent en boîtes de management, de production ou d'organiseurs d'événements (Skinfama, Kings of Comedy Club, Souterrain Production, Give me 5 Prod, I Rap Belgium). Dans chacune de ces structures, on trouve directement ou indirectement des artistes belgo-marocains qui sont inscrits, de surcroît, dans un réseau de relations interpersonnelles.

Cette absence de structuration freine l'émergence d'actions collectives sur la scène culturelle, sociale et politique. À cette complexité s'ajoutent les multiples fonctions occupées par certains artistes qui se trouvent dans plusieurs collectifs, qui sont investis dans plusieurs disciplines artistiques ou qui jouent à la fois le rôle d'artiste ou d'organisateur d'événements. Cette polyvalence se retrouve chez la plupart des artistes rencontrés. Par exemple, durant l'investigation empirique, nous avons rencontré un artiste qui est rappeur, réalisateur de clips, organisateur d'événements Hip Hop, fondateur d'un collectif de productions, formateur dans les écoles et animateur radio. Un autre exemple, est celui d'un artiste interrogé qui est humoriste dans le stand-up, fondateur d'un collectif d'humoristes, président d'une ASBL pour jeunes, acteur pour des publicités, chroniqueur dans une émission de radio. D'autres exemples encore illustrent cette polyvalence qui ne répond pas à cette absence de structuration mais qui permet de créer une série de liens, en développant du capital social permettant de tisser des réseaux de relations dans différents secteurs.

À côté de cette absence de structuration, existe-t-il une identité collective d'artistes, permettant de créer un sentiment d'appartenance à ce groupe d'artistes belgo-marocains qui pourrait dès lors fédérer ces acteurs ? Il est difficile de répondre à cette question dans le cas des artistes pour deux raisons. Premièrement, ils ne se définissent pas toujours comme artiste, même s'ils développent des activités artistiques. En effet, exerçant souvent leur performance dans un cadre amateur, sans avoir bénéficié d'une quelconque formation artistique, certaines personnes interrogées avaient quelques difficultés à se définir comme artistes. Deuxièmement, l'appartenance à un groupe d'artistes « belgo-marocains » a parfois été réfutée au cours de nos entretiens. Préférant se rattacher à l'appartenance « issue de la

diversité » ou à l'appartenance au quartier, à la commune ou à la ville, l'identification au groupe « belgo-marocain » n'est pas toujours de mise. Ce sentiment collectif qui se traduirait par un « nous » d'artistes belgo-marocains ne s'affirme pas dans nos entretiens. Cela dit, la majorité des artistes partage le sentiment commun d'être considérés par d'autres comme étant des artistes d'origine étrangère ou d'artistes musulmans avec les stéréotypes qui accompagnent cette catégorisation. Ce dénominateur commun n'est cependant pas suffisant pour définir une identité collective auprès des artistes belgo-marocains, et encore moins pour en définir un axe de structuration. Il est dès lors difficile de définir de véritables axes de structuration pour circonscrire l'ensemble des artistes belgo-marocains.

Cependant cette absence d'identité collective n'empêche pas la mobilisation de certains d'entre eux pour participer à des causes de solidarité (Palestine, Sans-papiers, soutien aux SDF, etc.).

Aujourd'hui, les productions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains font désormais partie intégrante d'une culture belge en redéfinition permanente.

La participation politique des Belgo-Marocains

Par comparaison à d'autres pays européens, la Belgique connaît une configuration complètement inédite en matière de représentation politique des élus d'origine étrangère, et tout particulièrement des élus d'origine marocaine (Zibouh, 2010).

Si l'on remonte aux précédentes élections communales de 2012, on dénombre près de 130 candidats d'origine marocaine qui ont été élus, dans les trois régions du pays. Parmi eux, 95 ont été élus dans la capitale bruxelloise sur les 685 élus que composaient la Région et ses 19 communes. Au niveau local, la participation politique des personnes d'origine marocaine a été significative.

Lors des élections européennes, fédérales et régionales de 2014, on dénombre 23 candidats d'origine marocaine qui ont été élus dans les différentes assemblées du pays. Une Secrétaire d'Etat d'origine marocaine (Fadila Laanan) a été désignée au sein du gouvernement bruxellois ainsi qu'un Ministre d'origine marocaine (Rachid Madrane) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, le Président du parlement bruxellois qui a été désigné à la suite de ces élections est également d'origine marocaine (Fouad Ahidar).

Après les élections communales de 2018, un bourgmestre (maire) d'origine marocaine (Ahmed Laaouej) a été élu pour siéger dans la commune de Koekelberg, à Bruxelles ; et un autre bourgmestre d'origine marocaine (Mohamed Ridouani) dans la ville de Leuven, en Flandre. En 2022, une troisième bourgmestre d'origine marocaine (Mariam El Hamidine) occupe désormais la commune de Forest, à Bruxelles.

Enfin les dernières élections européennes, fédérales et régionales de 2019 confirment cette percée de la participation politique des citoyens d'origine marocaine avec 27 élus, dont deux ministres (Zakia Khattabi et Meryame Kitir) au sein du gouvernement fédéral mais aussi une Secrétaire d'Etat (Nawal Ben Hamou) dans l'exécutif bruxellois et un Président du Parlement bruxellois (Rachid Madrane), également d'origine marocaine.

5. L'impact du Covid-19 sur les Belgo-Marocains

Dans cet état des lieux de la présence marocaine en Belgique en 2021, on ne peut faire l'impasse sur l'impact de la crise Covid-19 sur les Belgo-Marocains. Comme on l'a vu, il y a eu quelques effets sur la libre circulation, la délivrance des titres de séjour, le regroupement familial, mais qu'en est-il au niveau des effets concrets sur leur santé ?

Covid-19, santé et inégalités sociales

Il n'y a pas encore de données disponibles basées sur la corrélation entre décès liés au Covid-19 et origine nationale.

Comme le mentionnent certains chercheurs (Bourguignon, et al., 2020), il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les conséquences du Covid-19 et l'analyse du taux de mortalité, en particulier pour certains groupes sociaux. Il y a quelques tendances provisoires qui sont mentionnées comme l'impact significatif du virus sur les + de 64 ans, mais aussi sur les hommes davantage que sur les femmes. Par ailleurs, on sait que les groupes sociaux les plus défavorisés ont été plus fortement touchés par cette crise qui a entraîné une forte mortalité. Des facteurs comme la densité de la population dans certains quartiers, la densité des habitants au sein d'une même habitation, le type de logement (maison ou appartement), le suivi des soins de santé, etc. ont particulièrement affecté les communautés belgo-marocaines qui se trouvent dans une situation de précarité plus importante que la moyenne belge.

En effet si on prend la Région de Bruxelles-Capitale qui concentre près de la moitié des Belgo-Marocains du pays, les différenciations basées sur leur lieu de résidence est assez illustrative de l'impact du Covid-19 sur cette population. Les données indiquent que les cinq communes les plus touchées sont Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht. Il s'agit également des communes où vivent les plus importantes communautés belgo-marocaines.

Par la même occasion, il faut aussi souligner que les Belgo-Marocains occupent des métiers qui ont été en première ligne dans la gestion de la crise, que ce soit dans le secteur des soins en tant qu'infirmiers, aides-soignants ou médecins mais aussi dans le transport comme chauffeurs de bus, de métro et de taxis, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, de la livraison, du nettoyage et autres. Ils ont été au front en ne bénéficiant pas des mesures liées au télétravail et on été sur le terrain sans relâche pour prendre soin des citoyens.

La problématique de l'enterrement en temps de Covid-19

La question de l'inhumation des personnes migrantes et de leurs descendants a toujours été une vraie question posée avec de plus en plus d'acuité, au fur et à mesure des générations nées de cette immigration. Durant les 60 ans de présence en Belgique, les premières vagues migratoires ont été enterrées dans le pays d'origine, au Maroc. Les corps étaient rapatriés vers le cimetière du village pérennisant le lien avec la terre patrie. La majorité des familles belgo-marocaines étaient d'ailleurs souscrites à l'assurance rapatriement.

Au fur et à mesure que le mythe du retour s'estompait, la question du lieu de l'enterrement relevait d'un vrai débat au sein des familles, tant elle était liée à la question de l'identité. La majorité des enterrements se faisait dans le pays d'origine mais privait les enfants de l'immigration résidant en Belgique de pouvoir se recueillir auprès de leurs proches. D'ailleurs cette déchirure a été l'objet d'une série en Flandre intitulée « Grond » (Terre, en français) qui a connu un véritable succès dans la partie nord de la Belgique. Réalisé par le duo Adil El Arbi et Bilall Fallah, cette série diffusée sur Netflix en décembre 2021 mettait en scène l'idée entrepreneuriale d'un jeune belgo-marocain d'importer de la terre du Maroc pour l'utiliser dans les enterrements en Belgique et pose la question centrale du lieu des funérailles des Belgo-Marocains issus de l'immigration.

Pendant longtemps, l'absence d'espaces confessionnels pour les musulmans ne permettait pas de pouvoir enterrer les défunts. Cependant, en 1997, le débat a pris un véritable tournant lors du décès de la petite Loubna Benaïssa, assassinée par un criminel qui avait suscité l'émotion dans tout le pays. Faute de parcelles musulmanes pour être enterrée, l'enfant a dû être rapatrié à Tanger.

En 2002, un cimetière musulman a été mis en place dans la commune bruxelloise d'Evere. Un an plus tard, on comptait 65 inhumations, ce qui représentait cinq enterrements par mois, alors qu'on comptait 400 à 500 décès de personnes de confession musulmane, par an. Il s'agissait à cette époque surtout de personnes jeunes car ceux qui étaient plus âgés, continuaient à être enterrés dans la terre natale. En 2016, le nombre d'inhumations s'élevait à 265 enterrements ; en 2019, ce chiffre s'élevait à 382 enterrements de personnes de confession musulmane à Evere.

Vingt ans après la création de cet espace multiconfessionnel, en 2022, on assiste à un changement radical dans le rapport au lieu de l'inhumation. La crise du Covid-19 a joué un rôle central dans les représentations de ces cimetières multiconfessionnels. En effet, la fermeture des frontières a empêché tout rapatriement et donc toute possibilité d'être enterré au Maroc. Et même quand les aéroports ont repris les vols, toute personne décédée du Covid-19 ne pouvait être enterrée ailleurs que dans le lieu où elle était décédée. Cette impossibilité de rapatriement a créé de véritables déchirures au sein des familles pour qui le rapatriement dans le pays d'origine était important. Comme mentionné plus haut, la communauté belgo-marocaine a particulièrement été touchée par le virus du Covid-19. Dès lors, on a assisté à plusieurs dizaines d'enterrements par jour dans le plus grand cimetière multiconfessionnel du pays.

Actuellement sur l'ensemble du pays, on dénombre 18 parcelles pour les défunts de confession musulmane.

Pour la seule année 2020, on dénombre plus de 1.120 personnes de confession musulmane enterrées au cimetière d'Evere, avec un pic entre mars et fin décembre 2020, ce qui représentait trois fois plus que l'année précédente. Au point que le directeur du cimetière, Ludo Beckers, a dit qu'il était passé d'une dizaine d'enterrements par semaine, à une dizaine par jour. Parmi eux, la plus grande majorité était composée de Belgo-Marocains.

La chaîne ARTE a consacré un reportage à « ces fossoyeurs bénévoles » pour parler de l'engagement des jeunes belgo-marocains pour inhumer les personnes décédées, mais aussi pour nettoyer et préparer les tombes durant cette pandémie.

En 2021, même si les frontières ont été ouvertes, la tendance se poursuit au point que dans les trois prochaines années, il risque de ne plus y avoir de places dans cet espace multiconfessionnel de 4,5 hectares.

Conclusion

Avec plus d'un demi-million d'habitants, la communauté belgo-marocaine est devenue pour la première fois en 2021, le premier groupe d'origine étrangère en Belgique, dépassant ainsi les Français ou les Italiens. L'actualisation des données sur cette communauté montre que la pandémie du Covid-19 a profondément impacté les communautés belgo-marocaines, et tout particulièrement les personnes âgées. Bien que les données des décès liés au virus ne sont pas (encore) disponibles par origine nationale, les chiffres sur le nombre de décès coïncident avec les concentrations résidentielles des Belgo-Marocaines. En effet, les communes où résident la plus grande partie des Belgo-Marocains ont été fortement touchées par le Covid. Chaque jour, les familles belgo-marocaines étaient endeuillées par la perte d'un père, d'un oncle ou d'un voisin. Cela a d'ailleurs posé de vraies questions sur les espaces d'enterrements dans le pays d'accueil, faute de pouvoir rapatrier les corps dans le pays d'origine à cause de la fermeture des frontières.

Avec cette pandémie, ce sont surtout les pionniers de l'immigration marocaine qui s'en sont allés, et avec eux une partie de la mémoire collective qui reste encore à archiver. Ce triste constat a mis encore plus en exergue l'urgence de l'enjeu de la reconnaissance de cette histoire qui n'est pas encore assez transmise, ni valorisée à travers un espace muséal ou de mémoire qui serait dédié à ces Chibanis qui ont tant contribué pour ce pays.

A la veille des commémorations des 60 ans de la signature de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc, il y aurait encore tant de choses à écrire notamment pour assurer le devoir de mémoire d'une communauté où l'histoire collective repose beaucoup sur une transmission orale mais pas suffisamment de l'écrit. Les Belgo-Marocains ont été fortement impactés par la pandémie et ont joué un rôle de première ligne dans la gestion de la crise du COVID-19. Pour conclure, il est important de mettre en évidence que la première communauté d'origine étrangère de Belgique contribue pleinement tant à son pays d'adoption, de résidence, mais aussi d'appartenance.

Bibliographie

- Attar S., (2003), « Les Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », dans *Marocains de l'extérieur*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Organisation Internationale pour les Migrations, pp.91-122.
- Azzouzi K., (2002), *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Bajoit G., Franssen A., (1995), *Les jeunes dans la compétition culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France.

- Bare D., (1994), *Contribution à l'histoire de l'immigration dans l'entre-deux-guerres : la main-d'œuvre nord-africaine dans les charbonnages (1920-1940)*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Belguendouz A., (2009), *Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Une nouvelle institution en débat*, CARIM, rapport de recherche.
- Ben Abbou K., (2009), *L'implantation, la localisation et les mutations sociales de l'immigration marocaine à Molenbeek-Saint-Jean de 1964-1974*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Ben Mohamed N., (2006), *Femmes d'origine étrangère dans l'espace public Dirigeantes d'associations et élues politiques à Bruxelles*, Bruxelles, Academia Bruylant (coll. Cahiers Migrations 36).
- Bentaleb M., (2007), « L'organisation des travailleurs immigrés marocains en Belgique : des hommes dans leur siècle », in *Les Cahiers du Fil Rouge*, n°7 et 8, CFS, pp.26-35
- Berriane M., Aderghal M. (2008), État de la recherche sur les migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc, Country Paper: Morocco, préparé pour le programme « Perspective Africaines sur la Mobilité Humaine », Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Université Mohammed V, Agdal, Maroc.
- Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2015), Revisiting Moroccan Migrations, The Journal of North African Studies Vol. 20, Iss. 4, 2015.
- Blaise P., De Coorebyter V., (1988), « Immigration et culture (2). Analyse sociologique », dans *Courrier Hebdomadaire du Crisp*, 1988/2, n°1187-1188, pp.3-82.
- Bouras F., (1986), « Radios locales : la voix du plus fort », dans *Tribune Immigrée*, 18, Avril, 26-28.
- Bourguignon et al. (2020), « Surmortalité liée à la Covid-19 en Belgique : variations spatiales et socio-démographiques », dans *Démographie et Sociétés*, Document de travail (17), Louvain-La-Neuve.
- Bousetta H & Martiniello M, (2003), Marocains de Belgique: du travailleur immigré au citoyen transnational *Hommes et Migrations*, N°1245 (mars-avril), pp. 94-106
- Bousetta H., (2001), *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, Thèse de doctorat inédite en Sciences sociales, Brussel/Utrecht, Katholieke Universiteit Brussel/Universiteit Utrecht.
- Bousetta H., (2004), « Citoyenneté et participation politique : l'exemple des belges d'origine marocaine », in *Collectif Migrations et Citoyenneté*, Publications de l'Association Marocaine d'études et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Bousetta H. et Martiniello M., (2003), « les Marocains en Belgique : du travailleurs immigré au citoyen transnational », dans *Hommes et migrations*, pp. 1242 et pp. 94-116.
- Castercker F., Rea A., (2012), Migrer pour un diplôme. Les étudiants ressortissants de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieur belge, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Claude F., Fargaoui A., (1998), « La fréquence, arabe », dans *Agenda Interculturel*, n°62, mars 1998, pp.6-7.
- Conseil Consultatif des Marocains à l'Etranger, (2009), Enquête auprès de la population marocaine résidant en Europe (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), Rabat, disponible en ligne sur : https://www.ccme.org.ma/images/activites/fr/2009/07/CCME-BVA-Presentation_Belgique.pdf
- Costanzo J., Zibouh F., (2013), « Mobilization strategies of individual and institutional actors in Brussels' artistic and cultural scenes », in M. Martiniello (Ed.), □Special Issue: Artistic separation vs mixing in European multicultural cities, Identities: Global Studies in Culture and Power, August 2013.

- De Coorebyter V., (1988), « Immigration et culture (1). Décor et concepts », dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 1988/1, n°1186, pp.3-48.
- De Villers J., (2005), « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? » dans *□Lien social et Politiques*, n°53, 2005, pp. 15-27.
- De Villers J., (2011), *Arrête de me dire que je suis marocain ! : Une émancipation difficile*, Bruxelles, Edition Libre de Bruxelles.
- El Asri F., (2009), « L'expression musicale de musulmans européens. Création de sonorité et normativité religieuse », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI)*, volume 25, n°2, pp. 35-50.
- Fassin D., Fassin, E. (sous la dir.), (2006) *De la question sociale à la question raciale! ? Représenter la société française!*, Paris, La Découverte.
- Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, Rapport annuel sur les opérations de l'exercice 2012, Rapport présenté à l'Assemblée générale, Bruxelles, 2013.
- Frennet-de Keyser A., (2003), La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, in *CRISP Courrier hebdomadaire*, novembre 2003, n°1803
- Frennet-De Keyser A., (2004), « L'immigration marocaine en Belgique », dans MORELLI A., *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livres, pp. 329-354.
- Frennet-De Keyser A., (2011), *Histoire du Regroupement Démocratique Marocain*, Bruxelles, Carhima asbl.
- Gaudier J.-P., Hermans P., (1991), *Des Belges marocains. Parler à l'immigré/Parler de l'immigré*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Haddioui M. (2018), *Mon demi-siècle de belgitude*, Bruxelles, Editions Ethen.
- Heine A., Licata L., (2009), Quand les immigrés deviennent des 'zmagri' et les habitants du pays d'origine des 'bledards' : Étude des stéréotypes dans des discussions Internet entre Marocains résidant au Maroc et Marocains résidant à l'étranger, *Le discours et la langue*, 1-1, pp. 25-38.
- Heine A., Licata L., Azzi A., (2007), « Pourquoi devrais-je être plus Marocaine à Bruxelles que mes cousines à Tanger? » : l'influence des contacts avec le pays d'origine sur l'(les) identité(s) des enfants d'immigrés, *Diversité urbaine*, Volume 7, numéro 2, automne 2007, p. 61-78.
- Hermia J.-P., Sierens A., (2017), *Belges et étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui*, Bruxelles, IBSA, août 2017.
- Jacobs D., Bousetta H., Rea A., Martiniello M., Swyngedouw M., (2006), *Qui sont les candidats aux élections bruxelloises? Le profil des candidats à l'élection au parlement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 Juin 2004*, Bruxelles, Academia Bruylant, collection Cahiers Migrations.
- Jacobs D., Swyngedouw M., (2005) « La participation politique des Belges d'origine marocaine à Bruxelles et en Belgique: un bref aperçu », pp.119-128 dans Bousetta, H., Gsir, S. & Martiniello, M. (eds) *Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne. Regards croisés*, Bilbao, Université de Deusto & HumanitarianNet.
- Jacobs D., Danhier J., (2017), *Aller au-delà de la ségrégation scolaire*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- Jacques C., (2011), *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif*, Bruxelles, Carhima asbl.
- Jamouille P., Mazzocchi J., (2011), *Adolescences en exil*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, Anthropologie prospective.
- Khiti-Benhachem A., Taghian M., (2006), « Une expérience de la RTBF », dans *Agenda Interculturel*, N° 239-240, Janvier- Février 2006.

- Lambert P.-Y., (2001), « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » dans *Migrations Société*, vol. 13, n°73, janvier-février 2001.
- Lapiower A., (1997), *Total Respect. La génération hip-hop en Belgique*, Bruxelles, EVO.
- Lazaar M., (2007), « Les Marocains de Belgique », dans *Marocains de l'Extérieur 2007*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.
- Le Soir, (2014), *Les immigrés marocains sont plus entrepreneurs que les Belges*, 16 février 2014.
- Loriaux F., (2004), *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, Bruxelles, CARHOP, [consultable sur www.carhop.be/art04.pdf].
- Maalouf A., (1998), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.
- Mahieu R., (2013), « Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique » dans *Marocains de l'Extérieur 2013*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, pp. 219-262.
- Manço A., (1999), *Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck.
- Martens A., (2009), « Dix ans d'expropriations et d'expulsions au Quartier Nord à Bruxelles (1965-1975): quels héritages aujourd'hui? », in *Brussels Studies*, N° 29, 5 octobre 2009, www.brusselsstudies.be
- Martin E., (2011) *Les premiers Maghrébins en Belgique. Etude de l'immigration maghrébine à Châtelineau de 1920 à 1932*, Mémoire inédit en Sciences politiques et sociales (finalité démographie), Louvain-la-Neuve, UCL.
- Martininello M., (1998), « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles: une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.14 (2).
- Mazzocchetti J., Franssen A., (2012), *Pratiques culturelles, trajectoires sociales et constructions identitaires*, Charleroi, Couleur Livres, 2021.
- Medhoun A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A., (2015), *L'immigration marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres.
- Mkichri A., (2007), « Le Maroc, l'exil : Mohamed El Baroudi, l'incorruptible », in *Les Cahiers du fil Rouge*, n°7 et 8, CFS.
- Monitoring socio-économique, (2017), *Marché du travail et origine*, Bruxelles, UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Monitoring socio-économique, (2019), *Marché du travail et origine*, Bruxelles, UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Myria – Centre Fédéral Migration, (2021), *La migration en chiffres et en droits. Droit de vivre en famille sous pression*, Rapport annuel, Bruxelles.
- Nagels C., Rea A., (2007), *Jeunes à perpète. Générations à problèmes ou problèmes de générations ?*, Louvain-La-Neuve, Editions Academia-Bruylant.
- Naegels T. (2021), *La nouvelle Belgique : une histoire de l'immigration (1944 – 1978)*, Bruxelles, Racine.
- OIM, (2015), *État de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes: de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations, 2015.
- Office des Etrangers (2020), *Rapport d'activités 2020*, Service Public Fédéral Intérieur, Bruxelles.
- Ouali N., (2004), « Le mouvement associatif marocain de Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, p.310.

- Ouali N., (2007), « Les immigrées sur le marché du travail : un état des savoirs » in M. Martiniello, F. Dassetto, A. Rea (Eds.), *Immigration en Belgique francophone, l'état des savoirs*, Bruxelles, Academia Bruylant, pp. 269-284.
- Oulad ben Taib H., (2013), *Pionnières de l'immigration marocaine dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean: Parcours de femmes de 1964 à 1974*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- Saaf A, Sidi Hida B & Aghbal A, (2009), *Belgo-Marocains des deux rives Une identité multiple en évolution Une identité multiple en évolution* Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- Sarie A. (2017), *Entre le marteau et l'enclume. D'instituteur au Maroc à permanent syndical en Belgique, un parcours atypique*, Saint-Denis, Edilivre.
- Schoonvaere Q. (2014), *Belgique – Maroc, 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Centre fédéral Migration, 2014
- Service Public Fédéral Justice, (2017), *Rapport annuel des établissements pénitentiaires*, Bruxelles.
- Si M'Hammed A., (1999), « Identités culturelles, expressions et organisations des associations », dans *Immigration, diversité culturelle et démocratie*, Bruxelles, Editions Luc Pire, pp.100-104.
- Si M'Hammed A. (2017), *Tangellois, non peut-être ! De Tanger à Bruxelles, itinéraire d'un enfant d'immigrés*, Bruxelles,
- Sierens S., (1991), « Les fonctions sociales et symboliques de l'islam chez les immigrés marocains », dans Gaudier J-P., Hermans P., *Des Belges marocains. Parler de l'immigré. Parler à l'immigré*, Bruxelles, De Boeck.
- Stiers D., (2007), *Flashback : Histoire(s) de la danse hip hop en Belgique*, Bruxelles, Couleur Livres.
- Targosz P., (1985), *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain ou la gestion inter-étatique d'un flux migratoire*, Mémoire inédit en Relations internationales, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.
- Torrekens C., Adam I., (2015), *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs, (auto)portrait de nos concitoyens*, Fondation Roi Baudouin.
- Unia, (2012) *Baromètre de la Diversité – Emploi*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia, (2014), *Baromètre de la Diversité – Logement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia, (2018), *Baromètre de la Diversité – Enseignement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia (2020), *Vulnérabilité des droits humains en temps de crise*, Rapport Annuel, Bruxelles.
- Waeyaert N., (2017), *Chiffres clés. Aperçu statistique de la Belgique*, Bruxelles, Direction Générale Statistique – Statistics Belgium, 2017.
- Verhaeghe P.-P. (2020), *Ethnic discrimination on the housing market of Wallonia : an explorative study*, Vrije Universiteit Brussels, Bruxelles.
- View.Brussels (2019), *Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Monitoring selon l'origine nationale*, Actiris.
- ViewStat (2021), *Données statistiques sur le marché de l'emploi bruxellois*, <https://viewstat.actiris.brussels>
- Zibouh F., (2010), *La participation politique des élus d'origine maghrébine. Elections régionales bruxelloises et stratégies électorales*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Zibouh F., (2015), « De nouveaux acteurs culturels à la conquête du public », dans Medhoune A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A. (dir.), *L'immigration marocaine en Belgique. Mémoires et destinées*, Bruxelles, Couleurs Livres.

- Zibouh F., (2018), « Les Belgo-Marocains et les Marocains de Belgique : Entre contribution, discrimination et reconnaissance d'un demi-siècle de présence », dans Berriane M. (dir.), *Marocains de l'extérieur – 2017*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- Zibouh F., (2021), Culture, ethnicité et politique. Les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains à Bruxelles (2010-2016), Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université de Liège.
- Zickgraf C., (2013), *Migration, Transnationalism and Development: The Belgian Moroccan Transnational Household*, en ligne sur http://static.sdu.dk/mediafiles/Files/Om_SDU/Institutter/ISK/SoPraCon/EDMIDI%20student%20presentations/CarolineZickgraf.pdf